

Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation à la Mer et au Littoral
Service des Activités Maritimes

DECLARATION PREALABLE DE PHENOMENE LUMINEUX COTIER INSOLITE

A retourner au plus tard 72 heures avant en un exemplaire aux destinataires suivants :

1 – CROSS ETEL	Château de la Garenne Avenue Louis Bougo 56140 ETEL etel.mrcc@developpement-durable.gouv.fr	Original pour attribution
2 – DDTM de Charente-Maritime	89 Avenue des Cordeliers CS 80000 17018 La Rochelle Cedex 1 ddtm-dmldd@charente-maritime.gouv.fr	Copie pour information

En cas de : feu d'artifice, feu de joie, branchement de rayon laser récréatif extérieur mobile (liste exhaustive).

N.B. : Il ne sera délivré aucun accusé de réception par les organes destinataires.

Renseignements techniques	
Nature et nombre d'engin :	
Cadre de l'utilisation :	
Nombre d'utilisateurs :	
Localisation à terre :	Localisation en mer :
Latitude :	Latitude :
Longitude :	Longitude :
Date :	
Heure de début :	Heure de fin :
Responsable de l'organisation :	Fonction :
Nom :	Prénom :
Adresse postale :	
Téléphone :	Portable :

L'attention de l'organisateur est appelée sur l'importance de prévenir impérativement le CROSS ETEL 15 minutes avant et 15 minutes après l'utilisation des engins pyrotechniques par téléphone au 196 (24/24H) ou par VHF sur le Canal 16.